

Prévisionnel / Plan de formation 2010

Partie formation

Les actions mentionnées sont celles pour lesquelles vous allez solliciter une prise en charge en cours d'année à Unifaf. Elles correspondent à tout ou partie de votre Plan de formation auxquelles s'ajoutent les actions relevant d'autres dispositifs (DIF, période de professionnalisation...).

Attention : ce document ne reprend pas toutes les informations obligatoires à communiquer lors de la consultation du Comité d'entreprise.

Association ou établissement											
N° d'adhérent (obligatoire)							U				

Page n°	
Nbre de pages total	

ATTENTION : N'INSCRIRE QUE LES ACTIONS DE FORMATION QUI COMMENCENT EN 2010 !

Dispositif	Intitulé de l'action ①	Emploi occupé par le(s) salarié(s)	Période prévisionnelle de réalisation (mois/année)	Coût total	PRÉVISION DE FINANCEMENT SUR				
					Budget Formation Adhérent		Fonds d'intervention ②	Fonds de la professionnalisation ③	
					exercice 2010	exercices suivants			
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
<input type="radio"/> Plan formation <input type="radio"/> DIF <input type="radio"/> Période de pro. <input type="radio"/> Autres			De ... / 2010 à ... / 20...	€	€	€	€	€	
Date de réception au Service régional :				Document à retourner au Service régional d'Unifaf	Total ou sous-total à reporter	€	€	€	€

① Préciser si l'action concerne le Dispositif de Soutien de Branche VAE

② Financement réservé aux actions du Plan de formation (voir plaquette Fonds d'intervention 2010)

③ Financement partiel possible des actions suivies dans le cadre des DIF et de la période de professionnalisation. Pour plus de précision, consulter les fiches du Kit Adhérent ou contactez le Service régional d'Unifaf

Notice explicative

De la partie formation du Prévisionnel/Plan de formation

! N'indiquer dans ce document que les actions qui débutent en 2010

➤ Colonne « Dispositif » :

Cocher le dispositif utilisé pour réaliser l'action de formation.

La case « autres » peut correspondre à des bilans de compétences et des dossiers VAE dont l'initiative relève de l'employeur ou des CIF financés par l'employeur sur le Budget Formation Adhérent.

Pour plus d'informations sur les dispositifs, voir les fiches pratiques.

➤ Colonne « Emploi occupé par les salariés »

Indiquer en toutes lettres l'emploi ou les emplois occupés par le ou les salariés devant suivre la formation.

➤ Colonne « Période prévisionnelle de réalisation »

Indiquer les dates prévisionnelles de début et de fin de l'action de formation (mois et année).

➤ Colonne « Coût total » :

Indiquer le montant prévisionnel de l'action y compris pour les actions pluriannuelles.

Ce coût peut comprendre :

- les frais pédagogiques,
- les salaires et charges de remplacement du salarié en formation,
- l'allocation de formation,
- les frais de transport,
- les frais d'hébergement (dont repas).

À titre d'information, depuis le 01/03/09 les frais d'hébergement et de transport sont remboursés dans les limites suivantes :

1 repas	18€
1 nuit (+ petit déjeuner)	100€
à Paris et département 92 - 93 - 94	
1 nuit (+ petit déjeuner)	90€
autres départements	

Ces barèmes sont réactualisés au 1^{er} mars de chaque année.

Les frais de transport sont pris en charge uniquement sur la base du tarif de chemin de fer 2^e classe ou transport en commun (métropole et Union Européenne). L'avion ou l'automobile ne doit être utilisé que si les transports en commun (chemin de fer, autobus, métro...) n'existent pas ou entraînent une grande perte de temps. En cas de déplacement automobile, le remboursement s'effectue sur la base des taux kilométriques conventionnels en vigueur dans l'établissement.

➤ Colonnes « Budget Formation Adhérent – exercice 2010 et exercices suivants »

Dans la première colonne, indiquez le coût des formations à prendre en charge sur le Budget Formation Adhérent (BFA) de l'exercice 2010 (correspondant à la partie de formation se déroulant sur 2010).

Dans la deuxième colonne, indiquez le coût de la partie de formation qui se déroulera après 2010.

EXEMPLE N°1 : une formation d'une durée de 9 mois à temps plein, se déroulant du 01/10/2010 au 30/06/2011 d'un coût total de 2 700€ :

Montant qui sera indiqué dans la colonne « exercice 2010 » :

$$\frac{2700 \times 3}{9} = 900 \text{€}$$

Montant qui sera indiqué dans la colonne Budget Formation Adhérent (BFA) « exercices suivants » :

$$\frac{2700 \times 6}{9} = 1800 \text{€}$$

EXEMPLE N°2 : une formation à temps partiel, se déroulant du 01/10/2010 au 30/06/2011 dont 3 semaines en 2010 et 2 semaines en 2011 d'un coût total de 10 000€ :

Montant qui sera indiqué dans la colonne « exercice 2010 » :

$$\frac{10000 \times 3}{5} = 6000 \text{€}$$

Montant qui sera indiqué dans la colonne BFA « exercices suivants » :

$$\frac{10000 \times 2}{5} = 4000 \text{€}$$

➤ Colonne « Fonds d'intervention »

Porter le montant de l'aide demandée au titre du Fonds d'intervention (FI). Pour les conditions d'obtention et les formations éligibles au FI, se reporter à la fiche « Fonds d'intervention 2010 ». Le montant de l'aide demandée au titre du Fonds d'intervention (FI) doit porter sur la durée totale de l'action de formation, et doit être égal, dans la limite du plafond fixé par le Conseil d'administration paritaire, au coût total de l'action, déduction faite des sommes demandées sur le Budget Formation Adhérent 2010 et des sommes relevant des exercices suivants en cas de formations pluriannuelles.

EXEMPLE : une formation d'une durée de 10 mois à temps plein, se déroulant du 01/09/2010 au 30/06/2011 d'un coût total de 45 000€ avec une aide demandée sur FI de 19 100€ :

Montant qui sera indiqué dans les colonnes :

• « Coût total » :

$$45000 \text{€}$$

• « Budget Formation Adhérent 2010 » :

$$\frac{(45000 - 19100) \times 4}{10} = 10360 \text{€}$$

• « Budget Formation Adhérent exercices suivants » :

$$\frac{(45000 - 19100) \times 6}{10} = 15540 \text{€}$$

• « Fonds d'intervention » :

$$19100 \text{€}$$

➤ Colonne « Fonds de la professionnalisation »

Porter le montant de l'aide demandée au titre des fonds de la professionnalisation. Pour les formations et les publics éligibles à ce financement, et pour déterminer le montant de l'aide apportée, se reporter aux fiches A3 « La période de professionnalisation » et A2 « Le droit individuel à la formation »